



CX 5/35

CL 2013/16-FFP
juillet 2013

- AUX:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 6 sur le projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines (section I-8.6 Détermination de biotoxines) de la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus**
- DATE LIMITE:** 30 novembre 2013
- OBSERVATIONS**
- | | |
|--|--|
| À adresser au:
Secrétariat
Programme mixte FAO/OMS
sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel: codex@fao.org | Avec copie au:
Codex Contact Point
Norwegian Food Control Authority
P.O.Box 8187
Dep.0034 Oslo, Norvège
Télécopie: +47 23 21 70 01
Courriel: ccffp@mattilsynet.no |
|--|--|

GÉNÉRALITÉS

1. À sa trente-deuxième session, le Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche a avancé à l'étape 5 de la Procédure, le projet de critères performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines (Section I-8.6 Détermination de biotoxines) de la *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus* (REP13/FFP, paragraphe 99 et Annexe VII).
2. Le même session a avancé également le projet de critères de performance au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) pour approbation (REP 13/FFP, paragraphe 99).
3. À sa trente-sixième session (juillet 2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté les avant-projets de critères ci-dessus à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6. Il (REP13/CAC, par. 85 et 91, Annexe IV) sera examiné par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche, à sa trente-troisième session, Bergen, Norvège, 17-21 février 2014.

4. À sa trente-quatrième session, le CCMAS n'a pas approuvé ces critères et il a encouragé le CCFFP à donner des informations sur les facteurs équivalents de toxicité pour toutes les biotoxines énumérées dans la norme.¹

DEMANDE D'OBSERVATIONS

5. Il est demandé, par la présente, de faire des observations, à l'étape 6, sur le projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines (section I-8.6 Détermination de biotoxines) de la *Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus*, tel que présentée dans l'Annexe VII du rapport REP13/FFP. Le document est disponible à l'adresse suivante: ftp://ftp.fao.org/codex/reports/reports_2013/REP13_FFPf.pdf.

6. À la demande du CCMAS, des informations sur les facteurs équivalents de toxicité pour toutes les biotoxines énumérées dans la Norme doivent être fournies.

7. Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations sont invités à le faire par écrit, **de préférence par courrier électronique**, aux adresses ci-dessus, **avant le 30 novembre 2013**.

¹ La discussion sur l'approbation des critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines se trouve dans le REP13/MAS, par. 20-26: ftp://ftp.fao.org/codex/reports/reports_2013/REP13_MAf.pdf